

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ANNULE ET REMPLACE POUR ERREUR MATERIELLE LA DELIBERATION 87-2018

Construction d'un équipement d'accueil destiné aux associations sportives – Halle des sports à Eymoutiers
Lot n° 13 : Electricité - Avenant n° 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 25 octobre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 19 octobre 2018

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
32	20	1	0	11

Pour	Contre	Abstention
20	0	1

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PERIGAUD Chantal, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : PLAZANET Mélanie donne pouvoir à GLANGEAUD Delphine

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Absents : CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, DUPUY Nathalie, LOURADOUD Patricia, MENUCELLI Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, ROGER Edouard, SERRU Marie Claire, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : LENOBLE Monique

FINANCES

Délibération n° 87-2018 bis : Construction d'un équipement d'accueil destiné aux associations sportives – Halle des sports à Eymoutiers Lot n° 13 : Electricité - Avenant n° 2

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que dans le cadre de la construction d'un équipement d'accueil destiné aux associations sportives – Halle des sports à Eymoutiers, le lot n°13 : électricité a été attribué à l'entreprise SOPCZ pour un montant initial HT de 32 909,41 € modifié par avenant n°1 à 33 414,12 €.

Monsieur le Président vous précise qu'il est nécessaire de signer un avenant avec cette entreprise.

Monsieur le Président vous présente les modifications :

Montant HT du marché	33 014,08 €
Avenant n° 2 : Changement de puissance liée aux besoins de la pompe à chaleur au démarrage selon les préconisations constructeur	+ 400,04€
TOTAL HT DU MARCHE MODIFIE	33 414,12 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 désigné ci-dessus, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 28 novembre 2018

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le :
Publié le :



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
8, rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS